

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Séance du 23 février 2023

Conseillers Municipaux en exercice : **15**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

**Date de la convocation :**

16.02.2023

**Date d'affichage :**

24.02.2023

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. **Michel BAISSAC, Maire**.

**Présents** : Mmes et Mrs BAISSAC M, COUDERC P, BASTID Y, LHERITIER L, BOUISSE L, DOLY D, MANIAVAL E, RIC D, ANDRIEU F, FABREGUES M, FICHE V, LACAMBRE S, VIDAL A.

**Absents excusés** : MARTINET V, SEGUIS H.

**Absent excusé ayant donné pouvoir** : /

**Secrétaire de séance** : Mme FICHE Virginie

**Objet de la délibération n° 20230223\_3 :**

Convention d'intérêt général 2022-2025 entre le centre social « A la Croisée des Autres » et les 5 communes

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention d'intérêt général avec le centre social.

Elle fixe, dans le cadre de la convention territorial globale, les objectifs généraux et opérationnels de la politique enfance-famille du territoire.

Elle est établie pour une durée de 4 ans soit de 2022 à 2025.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 23 février 2023.

Le Maire,  
  
Michel BAISSAC.